

Fontainebleau

w w w . f o n t a i n e b l e a u . f r

Projet d'établissement 2014 - 2019

45 rue Béranger

77300 FONTAINEBLEAU

Tél : 01.64.22.27.18

école municipale de musique

Ce document a été élaboré au cours de l'année 2013 par Laure de Bressy, directrice de l'Ecole municipale de musique de Fontainebleau.

Il est le résultat du travail de toute l'équipe pédagogique et administrative de l'Ecole, et, grâce au soutien financier d'Act'art77, de l'aide précieuse d'Yves Gruson, directeur du CRD de Bobigny, formateur ARIAM Ile-de-France.

Ont participé également activement à l'élaboration du Projet, l'association des parents d'élèves et les représentants des élèves de l'Ecole de musique, ainsi que les services culturels municipaux, Bibliothèque et Théâtre.



Projet d'établissement 2014 - 2019

PREAMBULE

La rédaction d'un projet d'établissement est un moment fort de la vie d'une école de musique. Ce Projet fait suite à une volonté de trouver ensemble les chemins d'une évolution programmée.

L'arrivée d'une nouvelle direction à l'Ecole de musique en mars 2011 a permis de faire de l'année scolaire 2011-2012 une année de transition dont le cadre était l'optimisation de l'existant, la mise en place de nouvelles actions dans le respect des contraintes budgétaires de la commune, et la construction de partenariats avec les différents services culturels de la ville et avec les milieux scolaires.

L'évaluation de ces mises en place réalisée en juin 2012 a permis de retenir les orientations les plus prometteuses, dans les directions les plus appropriées et les plus en adéquation avec, d'une part les compétences et motivations de l'équipe pédagogique, d'autre part les demandes de la ville et enfin les besoins exprimés par les utilisateurs.

Le Projet d'établissement 2014 - 2019 sera le ciment de ces orientations en leur donnant une cohérence, un horizon et une dynamique d'action. Témoin d'une volonté d'inscrire l'action de l'Ecole de musique dans la durée, le Projet apportera des perspectives novatrices et une motivation nouvelle, au sein de son personnel comme chez ses élèves et pratiquants. C'est l'ambition qui est portée et qui incite tous les acteurs concernés à s'engager dans ce projet.

Premier projet d'établissement pour l'Ecole de musique de Fontainebleau, il a semblé opportun de réaliser un état des lieux complet qui servira de référence aux projets à venir.

Que tous ceux qui se sont associés à cette démarche et qui retrouveront, nous l'espérons, leur contribution dans ce document, soient remerciés.

Hélène MAGGIORI,

Adjointe au Maire déléguée à la Culture

Frédéric VALLETOUX,



Maire de Fontainebleau,
Conseiller régional d'Ile-de-France

SOMMAIRE

1	OBJET.....	9
2	ÉTAT DES LIEUX	11
2.1	La ville de Fontainebleau	11
2.2	L'histoire de l'École de musique	13
2.3	L'École de musique aujourd'hui.....	14
2.3.1	La position de l'École dans la collectivité.....	14
2.3.2	Les locaux.....	15
2.3.3	L'équipement	15
2.3.4	Le personnel.....	16
2.3.5	Les élèves	16
2.3.6	Le budget	17
2.3.7	Les missions	18
2.3.8	La formation des élèves.....	19
2.3.9	L'action culturelle.....	19
2.4	Le fonctionnement pédagogique.....	20
2.4.1	Les disciplines	20
2.4.2	Les départements	21
2.4.3	Les parcours de formation	21
2.4.3.1	<i>La formation en cursus.....</i>	<i>22</i>
2.4.3.2	<i>La formation en parcours libre</i>	<i>22</i>
2.4.4	L'évaluation.....	22
2.4.5	Les initiatives de réseau.....	23
3	LE PROJET	24
3.1	Les orientations.....	24
3.2	La formation artistique	25
3.2.1	Diversifier l'offre pédagogique et de formation	25
3.2.1.1	<i>Les esthétiques.....</i>	<i>25</i>
3.2.1.2	<i>Les disciplines.....</i>	<i>26</i>
3.2.2	Diversifier les parcours de formation	26
3.2.2.1	<i>Adapter l'offre de formation au Projet de l'élève.....</i>	<i>26</i>
3.2.2.2	<i>Les parcours de formation en milieu scolaire</i>	<i>27</i>
3.2.3	L'évolution de la transmission pédagogique	27
3.3	L'action culturelle.....	28
3.3.1	Un pôle ressources.....	28
3.3.2	Les partenariats	28
3.3.3	Saison de concerts et auditions	31
3.3.4	Les jumelages.....	31
3.3.5	La communication.....	32
3.4	Les enjeux du territoire.....	32
3.5	Fonctionnement de l'établissement.....	33
3.5.1	Organisation du service administratif.....	33
3.5.2	Organisation de la concertation	34
3.5.2.1	<i>Créer le Conseil d'établissement.....</i>	<i>34</i>
3.5.2.2	<i>Animer un Conseil Pédagogique.....</i>	<i>34</i>
3.5.2.3	<i>Planifier des réunions plénières de service</i>	<i>34</i>
3.5.2.4	<i>Construire avec l'association de parents d'élèves.....</i>	<i>35</i>
4.1	Moyens humains	36
4.1.1	Redéploiement de moyens	36
4.1.2	Recrutement de nouveaux personnels ou augmentation horaires des enseignants	36
4.1.3	Formation des personnels	36
4.1.4	Intervenants extérieurs.....	37
4.2	Parc instrumental	37

4.3	Evolution du bâtiment.....	37
4.3.1	Développer la convivialité.....	37
4.3.2	Accessibilité PMR et sécurité.....	37
4.3.3	Espace dédié aux musiques amplifiées.....	38
4.3.4	Espace de diffusion.....	38
4.4	Modernisation des moyens techniques.....	38
4.4.1	Parc informatique.....	38
4.4.2	Régie de recettes - Guichet unique.....	38
4.4.3	Recherche de nouveaux financements non publics.....	38
5	ÉTAPES ET VALIDATIONS.....	39
5.1	La phase préparatoire.....	39
5.2	La validation.....	39
5.3	La mise en œuvre.....	39
6	ANNEXES.....	39

1 OBJET

Un projet d'établissement, pourquoi ?

La ville de Fontainebleau a souhaité que son Ecole de musique se dote d'un projet d'établissement.

A la fois état des lieux, diagnostic, outil de management et stratégie d'évolution, ce Projet répond à la nécessité de proposer à l'ensemble des partenaires impliqués une projection des missions de l'établissement et de son fonctionnement de service dans une période donnée.

En tant que service public, l'Ecole de musique répond ainsi à la nécessité d'être doté d'un projet de service.

D'autre part, le Maire de la Ville de Fontainebleau a déposé auprès du Ministère de la Culture une demande de labellisation de l'Ecole de musique au titre de CRC (Conservatoire à Rayonnement Communal). Cette demande est soumise en tout premier lieu à la remise d'un projet d'établissement.

Enfin, ce Projet permet à tous les acteurs et les usagers de faire référence à un langage commun.

Le cadre

Si le Projet d'établissement se doit d'apporter une dynamique nouvelle, il est important de le situer en référence des constructions qui l'ont précédé. Parmi celles-ci, on doit citer en premier lieu le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Initial de la Musique préconisé par le Ministère d'une part, mais également les préconisations du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques du Conseil Général de Seine et Marne (édition 2008).

D'autre part, il a été réalisé en 2011 une étude portant sur les écoles de musique du sud Seine et Marne. Les conclusions de cette étude fixent également un cadre au Projet d'établissement.

L'échéance

Le Projet est porté pour 5 années (2014 à 2019), période appropriée pour un premier projet et au vu de son ambition.

La méthode

L'état d'esprit qui guide la mise en place du Projet tient en un mot principal : la concertation. Tous les acteurs de l'Ecole sont nécessaires à son fonctionnement et le Projet doit devenir le leur. C'est pour cette raison que sa construction a été phasée, et laisse une part importante au temps et à l'échange entre tous les intervenants de l'Ecole. Une attention particulière est portée sur cet aspect car le Projet d'établissement doit être l'occasion de maintenir, de renouer ou de créer du lien entre toutes les entités qui sont parties prenantes dans l'évolution de l'Ecole.

La phase préparatoire :

L'année scolaire 2011 – 2012 a été une année de préparation permettant de réunir les conditions propices à la construction du Projet d'établissement. Au cours de cette année scolaire, il a été tenté de nouvelles actions pédagogiques dans de nombreux domaines : partenariats avec le milieu scolaire, avec les services de la ville, culturels ou éducatifs, Théâtre, bibliothèque, centre de loisirs, mais aussi les maisons de retraite, l'hôpital... De nouveaux ensembles, ateliers et parcours de formation ont été créés.

L'évaluation de ces mises en place à la fin de l'année scolaire a permis de voir ce qui peut fonctionner ou doit être réajusté, mais aussi de trouver certaines limites et surtout d'être en mesure de définir les grandes lignes de l'orientation du Projet d'établissement en lien avec la réalité du terrain.

L'émergence du Projet :

Depuis le début de l'année scolaire 2012-2013, la construction du Projet est entrée dans une phase active avec la mise en place d'un travail sur plusieurs axes.

Il est à ce stade apparu nécessaire de bénéficier de l'apport d'un regard extérieur pour aider l'Ecole de musique à établir ou affiner des propositions d'évolution pour les années à venir, notamment pour répondre à de nouveaux enjeux, mutations de l'environnement culturel, ouverture à de nouveaux publics, rayonnement, partenariats...

Le Conseil Général de Seine et Marne et Act'art77 ont été sollicités pour un partenariat visant à définir ensemble les formations à mettre en place dans le domaine de l'enseignement artistique à Fontainebleau et ses alentours: formation d'une part de l'équipe pédagogique de l'Ecole de Fontainebleau, mais également formations rassemblant des enseignants du territoire, favorisant la mise en œuvre d'un plan de formation de qualité, en cohérence avec le territoire et les missions allouées à l'Ecole de Fontainebleau.

Le premier volet de ce plan de formation porte sur l'accompagnement à la construction du Projet d'établissement de l'Ecole de Fontainebleau, réalisé par l'Ariam IDF.

De novembre 2011 à novembre 2013:

- Des matinées de travail ont réuni l'équipe pédagogique autour d'un formateur de l'Ariam IDF pour aider à la définition et la conception des projets de départements pédagogiques.
- Des séances d'échanges et accompagnement à la conception du Projet d'établissement ont réuni la directrice de l'Ecole et un formateur de l'Ariam IDF, directeur d'un Conservatoire à Rayonnement Départemental.
- Des réunions de concertation et échanges avec les usagers, l'association de parents d'élèves, ont été organisées avec l'objectif d'une part de renouer avec les utilisateurs, d'autre part de leur permettre d'être acteur dans l'élaboration du projet.
- La constitution d'un comité de pilotage réunissant élus, responsables du service culturel et membres du Conseil d'Etablissement a été nécessaire : réunions de concertation, bilan d'étapes, validation.

2 ÉTAT DES LIEUX

2.1 La ville de Fontainebleau

Démographie de la commune

La population bellifontaine, 15 411 habitants, montre de grandes disparités en terme d'âge (environ un quart de la population de jeunes, la moitié en âge actif et un quart de retraités), d'activités, de catégories socioprofessionnelles, de revenus...

54% de la population est classée inactive : les retraités (22% de la population), les enfants scolarisés (17% de la population au-dessous de 15 ans), les personnes sans activité professionnelle (15% d'élèves de plus de 15 ans, étudiants, personnes au foyer).

Les personnes actives, 46% de la population, sont dans la même proportion employés(13%), cadres et professions intellectuelles supérieures (13%), et professions intermédiaires (12%). Les ouvriers ne représentent que 5% et les artisans commerçants et chefs d'entreprises 3%.

La ville est tournée essentiellement vers une économie de services, avec un secteur tertiaire développé.

On notera le nombre élevé du public scolaire et étudiant qui dépasse même les 50% de la seule population Bellifontaine, dont le détail est le suivant :

Maternelles : 12 classes/ 610 élèves, Élémentaires : 47 classes/ 1287 élèves, soit 1897 élèves de primaire

Collèges : 4 établissements/2656 élèves, Lycées : 4 établissements dont un avec BTS Prépa / 3733 élèves, soit 6389 élèves collégiens et lycéens.

Le nombre global d'élèves de la maternelle à la fin du lycée est de **8 286**.

Un point important à signaler : l'existence au lycée François Ier d'une section musique (option au baccalauréat).

Il est important de signaler aussi des étudiants adultes, une diversité dans l'offre éducative, et une ouverture internationale. Il existe une caractéristique héritée de la présence de personnels de l'Otan, à savoir des parcours d'études bilingues dès l'école élémentaire, à l'École internationale Léonard de Vinci, puis le Collège international avec des filières «classes internationales et classes européennes ». Ces parcours conviennent, entre autres, actuellement au public étranger de l'Insead.

Cette richesse interculturelle est un enjeu, demandant des réponses adaptées et imaginatives en particulier sur la cohésion et sur la mixité sociale, avec une population exigeante en terme de qualité de vie, de niveau culturel et de formation.

Pour conclure sur le profil général de la population, il faut distinguer d'une part les résidents bellifontains dont une proportion non négligeable de population au-delà de la quarantaine et une proportion importante de public scolaire et étudiant, et d'autre part, la population concernée par le Pôle ressource de cette ville-centre, où l'on travaille, on circule, on étudie, et qui, elle, est totalement répartie sur l'ensemble des âges.

Géographie de la commune

Centre urbain, avec une géographie très contrainte dans la mesure où, encerclée par la forêt, la commune ne dispose pas de possibilités d'extension au-delà des rues bordant cette frontière (la commune de Fontainebleau, intégrant la forêt, est la plus grande de Seine et Marne en termes de superficie...).Paradoxalement, le départ des militaires permet de récupérer de nombreux terrains constructibles et ainsi de retrouver à terme un niveau de population qui pourrait peut-être, sur les 10 ans à venir, approcher l'effectif des 21 000 habitants qui existait auparavant.

Commerces : tous services mais pas de grandes surfaces à cause de la restriction du territoire.

Transports : tous transports, essentiellement la SNCF à la gare de Fontainebleau-Avon avec un bon cadencement vers Paris et sa région qui, tous les ¼ d'heure en heures de pointe, place *Fontainebleau* à 40 min. de la gare de Lyon. On évalue à 5000 personnes le nombre de celles et ceux qui partent chaque matin travailler en train à Paris et dans la banlieue. Il existe également des lignes de bus qui structurent le territoire.

Migration touristique

Les principaux atouts de l'attrait touristique de Fontainebleau sont le château, la ville, le massif forestier, et également certaines manifestations culturelles, telles le Festival de l'Histoire de l'Art, les Journées du Patrimoine ou la Fête de la musique, dont la fréquentation (jusqu' à 15000 personnes) peut faire doubler la population bellifontaine le temps d'une journée ou d'une soirée.

Une ville culturelle

Fontainebleau possède une bibliothèque municipale, un Théâtre municipal, une école municipale de dessin et une école municipale de musique. Ces structures permettent une pérennité de l'offre culturelle et artistique de formation comme de diffusion.

Il faut signaler la présence de nombreux bâtiments anciens, les restaurations programmées permettent d'une part, de faire revivre un passé historique riche et d'autre part d'être des lieux d'accueil prestigieux pour les structures culturelles (bibliothèque, musée, salle des fêtes du Théâtre...).

Il convient également d'accorder une place spéciale à la **Fondation des Ecoles d'Arts Américaines de Fontainebleau** qui date du 26 juin 1921. Le pluriel rappelle que la musique n'y est pas solitaire puisqu'elle fait depuis toujours alliance avec l'architecture dans le cadre d'une académie d'été qui se donne pour mission de faire connaître la culture française à des étudiants en grande majorité américains.

Les Ecoles d'Arts Américaines sont un élément important de l'histoire musicale contemporaine. Elles avaient déjà eu une première existence pendant la guerre à Chaumont (Haute-Marne), pour les orchestres de musique militaire américains, dirigés dans un premier temps par Francis Casadesus et Charles Marie Widor, avec l'appui de nombreux compositeurs français : Camille Saint-Saëns, Vincent d'Indy, Emmanuel Chabrier, Maurice Ravel... À cette époque, les Ecoles d'Arts Américaines s'installent à Fontainebleau et reçoivent plus de cent cinquante élèves par an pour des séjours de trois mois, offrent des concerts gratuits et montent des créations... Dès l'origine, elles comprennent parmi ses membres un jeune professeur de composition et d'orchestration, Nadia Boulanger, qui va devenir l'âme de cette école internationale en assurant la direction musicale de 1949 à 1979.

Fontainebleau continue d'accueillir chaque mois de juillet les Ecoles d'Arts Américaines, au château, mais également à l'Ecole de musique où ont lieu les cours de composition et de piano. L'Ecole de musique met également à la disposition des étudiants des salles de répétition. Cet événement ayant lieu pendant les vacances scolaires d'été, il y a peu de lien existe jusqu'à présent avec les élèves et professeurs de l'Ecole de musique. Pour remédier à cela, depuis les 2 dernières sessions d'été, les élèves de l'Ecole de musique sont autorisés à assister en auditeur à des cours de maître, et le 8 juillet 2013 l'accueil des étudiants et professeurs des Ecoles d'Arts Américaines a eu lieu dans l'Ecole de musique, par une aubade musicale réalisée par les élèves de l'Ecole de musique.

La Danse

Il n'existe pas à Fontainebleau de service public d'enseignement de cette discipline. La Sylvaine, école privée bellifontaine, dispense des cours de qualité uniquement en danse classique. La salle des fêtes du Théâtre dispose d'un parquet homologué puisque étant antérieurement une salle de bal... Il convient d'ajouter que la Ville dispose déjà d'un autre lieu aux normes, la salle de FLC (MJC Fontainebleau Loisirs Culture), dans laquelle sont dispensés des cours de danse urbaines (street danse, modern'jazz, hip hop) et également des cours de danse africaine, et de salsa.

Le Théâtre

La Ville a émis le souhait de voir cette discipline à nouveau enseignée dans le cadre de l'Ecole de musique comme cela a existé antérieurement. Une classe de scène a été ouverte à la rentrée de septembre 2011.

Musiques Actuelles

Trois acteurs principaux délivrent des cours de musiques actuelles à Fontainebleau : l'IEFAR (Institut Européen de Formation aux Arts Rythmiques), FLC (MJC Fontainebleau Loisirs Culture) et l'Ecole municipale de musique.

Le Glasgow, pub irlandais dans le centre de Fontainebleau, organise des soirées à thème où se produisent les groupes locaux. FLC propose des jam session. Il n'y a actuellement pas de réseau pour ces pratiques.

Il faut noter la présence à Dammarie-les-Lys, à 15 km de Fontainebleau, du Centre des Musiques Didier Lockwood, référence en terme de formation aux Musiques Actuelles. Avec la mise en place de la formation licence-DNSPM et la licence musique et arts du spectacle, cette école est le premier établissement privé en France habilité à dispenser une formation débouchant sur le diplôme musique et arts du spectacle reconnu dans le système européen.

2.2 L'histoire de l'Ecole de musique

L'Ecole municipale de musique Claude Fiévet de Fontainebleau a vu le jour sous l'impulsion d'une personnalité musicale incontournable du paysage bellifontain et seine et marnais : le violoncelliste et compositeur Claude Fiévet. Installé à Fontainebleau en 1921, il est recruté pour diriger l'Union Musicale de Fontainebleau, importante harmonie rassemblant une cinquantaine de musiciens qui animent la ville depuis 1882.

Afin de faire évoluer le niveau musical de l'Union Musicale, Claude Fiévet fait donner dès 1925 aux instrumentistes des cours de musique gratuits dont bénéficient plus de 150 élèves.

En octobre 1932, le Conseil Municipal décide l'ouverture d'une véritable école de musique, au 164 rue Grande.

Paul Fiévet (fils de Claude Fiévet) prend la direction de l'école de musique qui confirme sa progression, accueillant jusqu'à 500 élèves. En 1965 s'adjoint une classe d'art dramatique.

En 1953, l'Ecole de musique s'installe à son adresse actuelle, au 45 rue Béranger, dans les locaux de l'école maternelle communale. L'extension de ces locaux ainsi que des aménagements ont été réalisés en 1977.

Les directeurs de l'Ecole de Musique :

- ✓ Paul Fiévet (fils de Claude Fiévet) de 1932 à 1973
- ✓ Pierre Merle-Portalès de 1973 à 1997
- ✓ Patrick Chadailat de 1998 à 2011
- ✓ Laure de Bressy depuis 2011

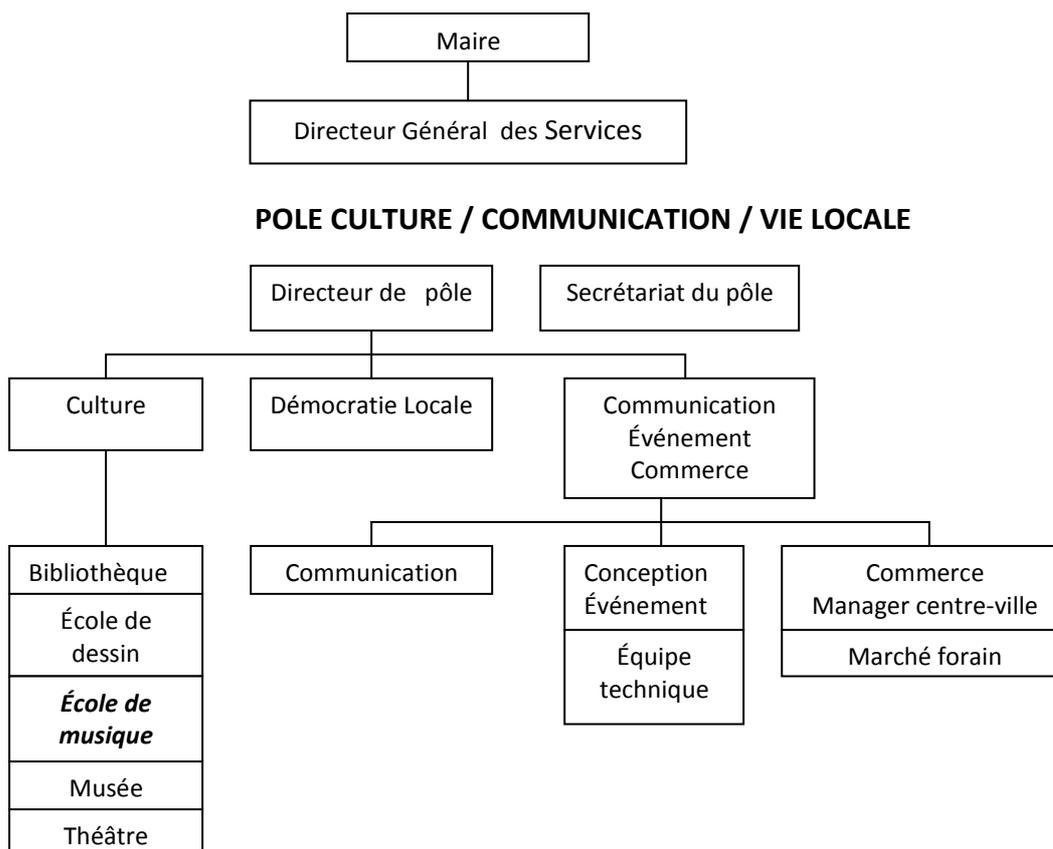
L'harmonie l'Union Musicale est toujours associée à l'Ecole municipale de musique, répète dans ses locaux dans une salle qui porte son nom. Cette harmonie compte aujourd'hui 35 musiciens. Des liens avec l'Ecole de musique se développent. Un beau projet autour des vents a réuni, à l'automne 2013 sur la scène du Théâtre, les 2 orchestres à vents et l'ensemble de cuivres de l'Ecole de musique, et l'Union musicale, avec un final interprété par les 4 orchestres (80 musiciens de 7 ans à 84 ans...)

2.3 L'Ecole de musique aujourd'hui

2.3.1 La position de l'Ecole dans la collectivité

L'Ecole de musique est un établissement municipal en régie de recettes.

Dans l'organigramme des services municipaux, l'Ecole de musique est rattaché au Pôle Culture, Communication et Vie Locale. A l'intérieur de ce pôle, une Direction des Affaires Culturelles est en charge des établissements culturels tels que l'Ecole de dessin, la bibliothèque, le Théâtre et l'Ecole de musique.



2.3.2 Les locaux

L'Ecole de musique est installée en centre-ville de Fontainebleau et dispose de 17 salles d'enseignements réparties sur 4 niveaux : 2 salles au sous-sol, 9 au RDC, 4 au 1er étage, 2 au 2ème étage. Soit au total 676. m² dédiés à l'enseignement.

1 studio de répétition est mis à disposition des élèves. Il est régulièrement utilisé par les élèves demeurant hors commune bien que scolarisés sur Fontainebleau.

2 salles de 130 m² conviennent aux pratiques collectives.

Une salle d'audition de 120 places et d'une surface de 130 m² complète cet équipement et accueille les prestations des élèves, mais également de professeurs ou d'artistes invités. Cette salle est également régulièrement mise à la disposition d'ensembles amateurs, associations de chorales, Union Musicale pour leurs répétitions ou concerts.

Seul le rez-de-chaussée de l'Ecole est accessible aux handicapés.

Certaines parties du bâtiment dont les derniers travaux datent de 1977, sont assez vétustes. Des travaux ont été entrepris en juillet et août 2012 pour refaire l'étanchéité de la toiture d'une partie du bâtiment. En juillet et août 2013, la seconde partie du toit a bénéficié également de travaux d'étanchéité, et la rénovation de la salle de Formation Musicale a été réalisée.

Les travaux d'étanchéité du toit étaient nécessaires, notamment pour permettre d'entreprendre la réfection échelonnée des différentes salles de cours.

En octobre 2012, des panneaux insonorisant ont été posés dans deux salles : la salle de l'Union Musicale qui accueille de nombreuses pratiques collectives et une salle de cours de trompette et saxophone. Ces salles bénéficient maintenant du confort acoustique nécessaire à leur pratique.

Amplitude d'ouverture des locaux

L'Ecole de musique est ouverte 42 semaines par an.

L'amplitude horaire hebdomadaire globale de l'Ecole est de 62h30.

Durant les 35 semaines annuelles de cours, l'amplitude horaire hebdomadaire de temps de cours est de 40 heures, réparties du lundi après-midi au samedi fin d'après-midi.

Le secrétariat est ouvert 41 semaines par an et 41h30 hebdomadaires, dont 31heures hebdomadaires d'ouverture au public.

En ajout, un agent d'accueil est présent le soir jusqu'à 20h15 et le samedi matin.

Du lundi au vendredi, des cours ou des répétitions d'associations ont lieu jusqu'à 22h30.

5 associations musicales de pratiques amateurs (chorales, orchestres...) sont accueillies dans l'Ecole de musique pour leurs répétitions hebdomadaires et le WE occasionnellement, soit environ 300 heures par an réparties sur 95 jours.

Durant 4 semaines d'été, l'Ecole de musique accueille également les étudiants et professeurs des Ecoles d'arts américaines pour des cours et répétitions.

2.3.3 L'équipement

Parc instrumental (voir fiche détaillée en annexe)

L'Ecole dispose de 4 pianos à queue, 8 pianos droits, 3 claviers numériques, 1 clavecin, 1 épinette, 1 orgue, 4 violons, 1 altos, 5 violoncelles, 1 contrebasse, 2 harpes, 1 guitare, 2 hautbois, 2 saxophones, 1 trombone, 1 flûte traversière, des flûtes à bec, 3 batteries, 1 marimba, 1 xylophone, 1 vibraphone, 3 grosses caisses, divers instruments de percussion.

Moyens informatiques

5 ordinateurs

2 imprimantes couleur

1 photocopieuse noir et blanc et scanner

1 fax – copieur couleur - scanner

3 téléphones fixes

2 téléphones portables

Matériels divers

12 petites tables adaptées aux cours de FM
10 tables de réunion
145 chaises réparties dans la salle d'audition et les salles d'orchestre
77 tabourets
95 pupitres, 21 pupitres type chef
2 meubles pour la parthèque
Mobilier d'accueil du public (chaises et salon) pour les 2 halls
Panneaux d'affichage hall et extérieur

2.3.4 Le personnel

L'équipe pédagogique

28 enseignants dispensent 283 heures pédagogiques hebdomadaires.

18 enseignants sont titulaires de la fonction publique territoriale (63% de l'effectif enseignant) dont 7 enseignants à temps complets, et 11 à temps non complet qui partagent leur emploi du temps avec d'autres communes (Montereau, Melun, Etampes, Chilly Mazarin, Mennecey, Vaux le pénil).

9 enseignants sont contractuels, la plupart également enseignants dans des écoles de musique du territoire, souvent écoles associatives : Bois le roi, Thomery, Avon, Vulaines sur Seine, les Ulis, la chapelle Gauthier, Cely en Bière, Héricy. La classe de scène est animée par 3 intervenants de la Piccola Compagnie, compagnie subventionnée par la ville.

Le service administratif

Le service administratif est composé d'une assistante de direction à temps partiel (70%), d'une secrétaire responsable de l'accueil à temps complet d'un agent d'accueil du soir (18h – 20h15) et samedi (8h30 – 12h30) à temps partiel (30%).

Récapitulatif

Type de poste	nombre	Equivalent temps plein
Direction (cadre A)	1	1
Personnel administratif (cadre C)	3	2
Professeur (cadre A)	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ière} classe (cadre B)	10	6,5 (125h45 hebdo)
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe (cadre B)	5	3 (58h15)
Enseignants contractuels	10	3,5 (69h)
Intervenants classe de scène	3	1/4 (3 x 2h)

2.3.5 Les élèves

L'Ecole de musique voit sa fréquentation se maintenir aux alentours de 380 élèves depuis deux ans.

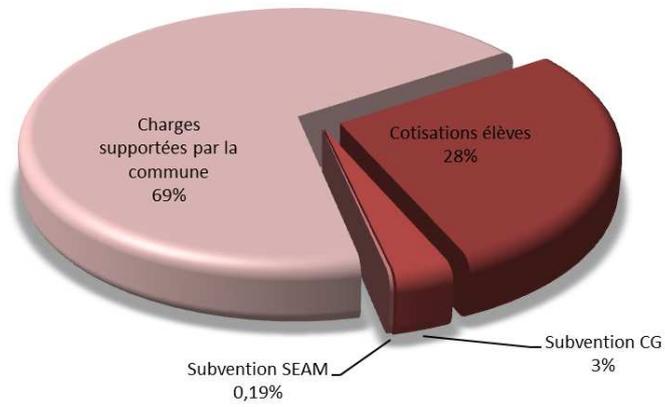
Une partie des élèves de l'Ecole de musique provient de communes et villages situés en périphérie de Fontainebleau et ne disposant pas de structure d'enseignement artistique ou n'enseignant pas la discipline souhaitée (29%).

Pourcentage de l'effectif par tranches d'âge

Inférieur à 7 ans :	13 %
De 7 à 11 ans :	40 %
12 à 18 ans :	34%
19 à 25 ans :	6%
Adultes (+ de 26 ans) :	7%

2.3.6 Le budget

Le budget municipal consacré à la Culture plus de 11% du budget global de la Ville. Le budget Musique représente 33% de l'ensemble du Budget culturel.



2.3.7 Les missions

Le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Initial de la Musique, texte de référence proposé par le Ministère de la Culture, fixe les missions d'une école de musique en France :

« Pôles de référence en matière d'enseignement artistique, les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre ont pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles. »

Les grandes lignes énoncées dans le dernier schéma (2008) :

- *Mettre l'accent sur les pratiques collectives et l'accompagnement*
- *Globaliser la formation (éviter la segmentation des apprentissages, la formation musicale doit être globale pour être cohérente)*
- *Former à la direction d'ensembles*
- *Renforcer la place de la culture musicale*
- *Favoriser les démarches d'invention (écriture, improvisation, arrangement, composition)*
- *Renforcer les liens avec les établissements scolaires*

Donner aux jeunes d'âge scolaire une éducation musicale, les bases d'une conscience contemporaine du phénomène sonore et musical, en faisant naître le désir d'écouter. Compte tenu du rôle grandissant que jouent les musiciens qualifiés, formés à l'université dans les centres de formation de musiciens intervenants (CFMI) pour intervenir en milieu scolaire, les « dumistes » constituent le point d'appui principal sur lequel les établissements peuvent compter pour accomplir cette mission, en raison notamment de leur connaissance de ce milieu et des modalités du partenariat).

- *Renforcer les liens avec les pratiques en amateur*

La mission première des établissements étant de former des amateurs, il s'agit de favoriser les liens avec la pratique en amateur existant à l'intérieur ou à l'extérieur du conservatoire, afin qu'un grand nombre d'élèves poursuivent leur pratique artistique au-delà des enseignements du conservatoire.

- *Adopter un cursus des études en cycles d'apprentissage*

Un cycle est une période, généralement pluriannuelle, qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation que l'on a préalablement définis ; ces objectifs concourent à l'acquisition de compétences dont on peut constater la cohérence à l'issue de la période établie. Les différents cycles ainsi que leurs modalités d'évaluation sont décrits dans le règlement pédagogique du conservatoire.

Les missions allouées par la ville de Fontainebleau à son Ecole de musique

Conformément aux préconisations du Ministère de la Culture, l'Ecole de musique de Fontainebleau a pour vocation d'offrir une formation artistique de qualité en vue d'une pratique amateur autonome.

Elle participe à l'éducation culturelle au sein de la Ville. Par ses actions de sensibilisation et d'initiation en milieu scolaire, elle offre au plus grand nombre la possibilité de s'épanouir par la sensibilisation et l'initiation artistique, et contribue en cela à l'effort de démocratisation des pratiques artistiques.

Elle a pour mission de concevoir des actions en lien étroit avec les autres structures culturelles municipales (Théâtre, bibliothèque, école de dessin) ou associatives, afin de donner une lisibilité et une cohérence de l'action culturelle dans la ville.

La situation de l'Ecole de musique de Fontainebleau au regard du Schéma National du Ministère de la Culture

Certains enjeux du Schéma sont réalisés ou en bonne voie de réalisation. On peut citer l'accent mis sur les pratiques collectives, l'organisation pédagogique en cycles d'apprentissage, l'évolution des liens avec les milieux scolaires, la place donnée à la culture musicale à travers notamment l'action culturelle, les liens tissés avec les pratiques amateurs...

Des chapitres nécessitent une poursuite de réflexion et une mise en œuvre. Parmi ceux-ci, on peut citer : les démarches d'invention dans la transmission pédagogique, l'écriture et la mise en cohérence globale du règlement pédagogique de l'Ecole, description et mise à jour des contenus pédagogiques des 3 cycles et modalités d'évaluation par département, un dispositif d'accompagnement des pratiques amateurs....

2.3.8 La formation des élèves

L'Ecole de musique a mis en place des cursus complets comportant 3 axes complémentaires et indissociables :

- ✓ la formation instrumentale ou vocale, qui est au cœur des préoccupations et des attentes des élèves de l'Ecole
- ✓ la formation musicale générale, transmettant les connaissances nécessaires à l'apprentissage vocal ou instrumental et une culture musicale la plus ouverte possible
- ✓ des pratiques collectives variées (orchestres, chorales, ateliers...)

Cette organisation convient particulièrement à des élèves ayant le souhait d'une pratique soutenue et d'une formation musicale complète.

Elle est précédée par un cycle d'éveil pour les enfants de moyenne et grande section de maternelle.

Pour les élèves qui le souhaitent, il est possible de suivre une formation plus souple en parcours libre, dans une pratique collective, en atelier ou en cours instrumental semi-collectif.

2.3.9 L'action culturelle

Par la structuration de ses actions au sein d'un calendrier annuel, l'Ecole de musique assure le rayonnement et la valorisation de la formation musicale qui y est prodiguée. Elle s'appuie pour cela sur un réseau de partenaires lui permettant de multiplier les lieux de diffusion artistique, de sensibiliser un plus grand nombre, et de créer des passerelles avec le spectacle vivant professionnel.

Mais son action s'appuie aussi sur l'attraction culturelle de la Ville au travers des nombreuses manifestations annuelles auxquelles elle participe.

Par ailleurs, l'Ecole se positionne comme un lieu ressource pour la musique (affichage, conseils, échanges etc..).

La saison de l'Ecole de musique

Un calendrier annuel de diffusion (calendriers 2011/2012 et 2012/2013 joints en annexe) déroule en moyenne 75 actions annuelles : concerts d'élèves et pratiques amateurs, actions professionnelles (concerts, conférences...), auditions d'élèves, rencontres autour d'artistes invités, retransmission des travaux de partenariats avec les autres structures culturelles....

Toutes les actions du calendrier sont inters dépendantes de la formation des élèves, première mission allouée à l'Ecole de musique.

Dans la salle d'audition ou le jardin de l'Ecole, dans divers lieux de plein air à travers la ville, au Théâtre, au Château, à l'hôpital, dans les maisons de retraite, au salon d'honneur de la ville, à la salle des élections, dans les communes avoisinantes, au cinéma, au Lycée, dans les écoles.... Autant de lieux investis pour permettre le rayonnement de l'Ecole de musique et aller à la rencontre de tout public.

Evènements au niveau de la Ville de Fontainebleau :

Certaines actions issues du calendrier de l'Ecole de musique sont directement liées à des évènements municipaux.

On peut citer des évènements récurrents, dont certains engagent directement la participation de l'Ecole de musique :

- ✓ en Janvier les vœux du Maire
- ✓ en mai, les « Naturiales », expositions, animations, spectacles autour de l'écologie et du développement durable.
- ✓ fin mai début juin, au Château et dans la ville, le Festival de l'Histoire de l'Art,
- ✓ le 21 juin, manifestation très importante pour la fête de la musique qui accueille jusqu'à 15 000 personnes dans les rues avec des podiums sur l'ensemble de la ville, animés par 390 musiciens.
- ✓ les 2 cérémonies annuelles d'accueils aux nouveaux arrivants à Fontainebleau
- ✓ la cérémonie de remise de médailles de la famille
- ✓ en juillet, les "Écoles d'Art Américaines" regroupent au Château et à l'Ecole de musique des master-classes et cours en architecture et en musique à destination d'étudiants de toutes nationalités.
- ✓ en décembre l'ouverture des festivités de Noël.

Et aussi chaque année :

- ✓ Fin août les Feux de la Saint Louis.
- ✓ Début Juillet, au Château, « L'opéra en plein air » qui attire environ 7000 personnes.
- ✓ De mars jusque septembre « Le Grand Parquet », hippodrome avec de très nombreuses manifestations d'envergure nationale et internationale (dressage, saut d'obstacles, concours complet...).
- ✓ Journées du patrimoine en septembre,
- ✓ Nuit européenne des musées (essentiellement en lien avec le Château)

Il est important de signaler que l'ensemble de ces manifestations attire bien au-delà du seul public Bellifontain, ce qui confirme la fonction de "Pôle –ressource" du sud Seine-et-Marne de la Ville de Fontainebleau.

Soutien à la pratique amateur

L'École de musique est également chaque semaine le lieu d'accueil de quatre ensembles amateurs instrumentaux et vocaux extérieurs à l'École de musique, soit 120 personnes concernées, issues du territoire. Les projets concertés qui découlent des relations entre ces ensembles et ceux de l'École de musique renforcent davantage sa mission de Pôle Ressources.

2.4 Le fonctionnement pédagogique

Conformément aux préconisations du schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique du Ministère de la culture, le projet pédagogique de l'École de musique a pour objectif de répondre à sa mission principale de sensibilisation et de formation des futurs amateurs en musique. La récente classe de scène apporte une pluridisciplinarité artistique et favorise les projets artistiques transversaux. L'enseignement de cette discipline est possible grâce à une convention liant la Ville de Fontainebleau à la compagnie « Piccola compagnia » qui dispense 2h30 de cours collectifs hebdomadaires.

2.4.1 Les disciplines

L'École de musique offre une formation dans les disciplines suivantes (entre parenthèse le nombre d'élèves concernés par la discipline) :

Violon (36), alto (5), violoncelle (28), contrebasse (1), guitare (25), piano (104), clavecin (2), orgue (4), chant (12), flûte à bec (7), flûte traversière (29), hautbois (5), clarinette (10), clarinette basse (1), saxophone (10), trompette (14), trombone (4), batterie (14), percussions (2), guitare électrique (7), basse (4), piano jazz (4).

Les pratiques collectives

Depuis septembre 2011, une impulsion particulière a été donnée aux pratiques collectives, moteur du dynamisme de l'établissement. Cette attention particulière s'est notamment concrétisée par la constitution de binômes de professeurs pour prendre en charge les ensembles de façon plus dynamique. Ces ensembles donnent un sens concret et immédiat à la pratique musicale individuelle, et, par des approches pédagogiques variées, permettent de répondre aux demandes diverses du public bellifontain.

Détail des pratiques collectives et nombre d'élèves dans chacune d'elles.

Chorales

- ✓ Les bellifontains (6/8 ans) : 66
- ✓ Les poly' sons (9/11 ans) : 16
- ✓ Milado (12/15 ans) : 21

Total chorales : 103

Orchestres à vents

- ✓ Niveau 1 (1C2 à 1C4) : 14
- ✓ Niveau 2 (2C et 3C) : 17

Orchestres à cordes

- ✓ Niveau 1 (1c2 à 1C4) : 19
- ✓ Niveau 2 (2C et 3C) : 18

- ✓ Musique de chambre : 26
- ✓ Ensemble Paçoca (flûtes à bec et guitares) : 13
- ✓ Atelier de comédie musicale : 6
- ✓ Atelier baroque : 6
- ✓ Classe de scène : 25
- ✓ Ensemble de flûtes traversières : 5
- ✓ Ensemble de cuivres : 15
- ✓ Ateliers jazz et musiques actuelles : 16
- ✓ Ensemble de percussions : 9
- ✓ Big band : 12

2.4.2 Les départements

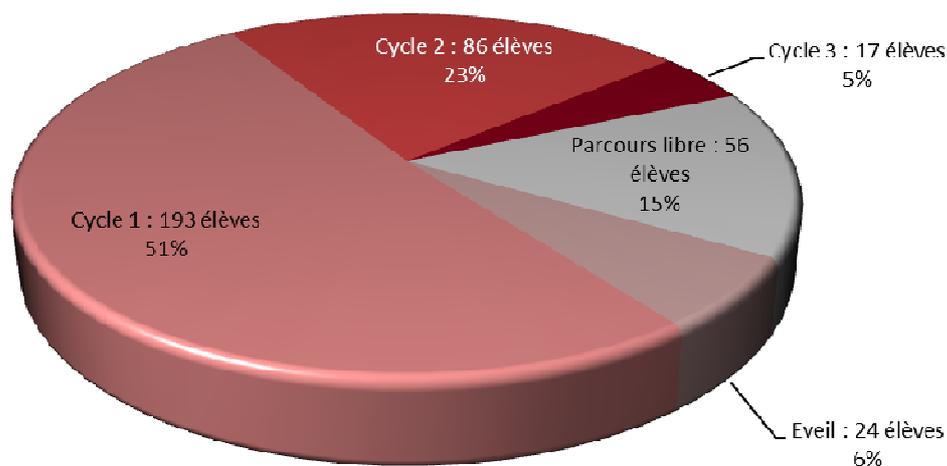
Les différentes disciplines instrumentales sont organisées en département.

<u>Nom du département</u>	<u>Responsable à la rentrée 2013</u>
Claviers	Nadia Malric-Himo
Cordes	Marie Isabelle Bondu
Guitare	Olivier Priester
Formation et culture musicale	Françoise Grehier
Jazz et musiques actuelles	Ghislain Renaud
Musique baroque	Patricia Derrien
Vents	Alain Bonnet
Arts de la scène	Noémi Waysfeld (Piccola compagnia)

2.4.3 Les parcours de formation

Pour tous les élèves qui suivent un cours instrumental ou vocal individuel, l'inscription est dite *en cursus* et comprend un cours instrumental ou vocal, un cours de formation musicale et au moins une pratique collective.

L'apprentissage uniquement dans une pratique collective ou semi-collective est possible : l'inscription est dite *en parcours libre*.



2.4.3.1 La formation en cursus

Les études musicales sont organisées en cycle :

Le cycle d'éveil et d'initiation

Les ateliers d'éveil artistique intitulé *jardin d'éveil musical et instrumental* accueillent les enfants à partir de 4 ans (classe de moyenne section) à raison de 45 minutes hebdomadaires. Le contenu est guidé par un travail sensoriel lié aux sons, aux chants et à l'écoute. A 5 ans (classe de grande section), ce travail est complété par 30 minutes de découverte instrumentale réalisée en ateliers de 3 ou 4 élèves par les professeurs d'instrument. Outre l'objectif de découverte des instruments, ils ont l'ambition de rendre les jeunes élèves acteurs dans le choix de l'instrument qu'ils souhaiteront apprendre.

A 6 ans (classe de CP), les enfants ont le choix de prolonger le jardin d'éveil instrumental une année supplémentaire, et / ou pratiquer une des chorales (6/8 ans) et/ou accéder au premier niveau de FM, intitulé pré solfège. S'ils ont fait le choix d'une discipline instrumentale, ils intègrent le cycle 1.

Les cycles 1 et 2

Ces cycles d'apprentissage ont une durée moyenne de 4 ans chacun.

L'élève bénéficie chaque semaine :

- d'un cours instrumental, de 30 minutes jusqu'au niveau 2C2, de 45 minutes à partir du niveau 2C3
- d'un cours collectif de Formation Musicale (voir annexe tableau des cours de Formation Musicale)
- d'au moins une pratique collective (voir annexe tableau des Pratiques collectives). Les élèves ont la possibilité de suivre plusieurs pratiques collectives, par exemple un orchestre, une chorale, la classe de scène...

Les cycles 1 et 2 sont validés par un examen dit *de fin de cycle*, qui valide le passage dans le cycle supérieur.

Le cycle 3

Le cycle 3 a une durée moyenne de 3 ans.

L'examen de fin de cycle 3 ponctue le parcours de musicien amateur et délivre le CEM (Certificat d'Etudes Musicales)

La définition des contenus pédagogiques des différents cycles fait l'objet d'une démarche de réflexion par département. En constante évolution, les contenus pédagogiques de chacun des cycles sont décrits dans les différents projets annuels de département, transmis en annexe.

2.4.3.2 La formation en parcours libre

Les élèves ont la possibilité de suivre une formation dite *en parcours libre ou hors cursus* dans un atelier ou une pratique collective.

C'est le cas par exemple d'élèves souhaitant pratiquer une chorale uniquement. Un élève peut également se retirer du cursus pendant 1 ou plusieurs années et garder une pratique au sein d'une chorale, d'un orchestre ou d'un atelier (musique de chambre, musiques actuelles, ou classe de scène par exemple).

Il est aussi possible de bénéficier d'un cours semi-collectif instrumental à 2 ou 3 élèves, comme seule discipline.

2.4.4 L'évaluation

L'évaluation se fait sous forme de contrôle continu et d'examen de fin de cycle.

Pour chaque élève, une *fiche individuelle* annuelle recueille deux fois par an les commentaires des enseignants en charge des différentes disciplines effectuées par l'élève au sein de l'Ecole, ainsi que les résultats des examens (voir fiche en annexe). Cette fiche est transmise aux familles par courrier.

Des réunions d'information sont également mises en place auprès des familles et des élèves à la rentrée scolaire et au moment du passage dans un nouveau cycle en instrument et en formation musicale. Chaque département, en fonction de son projet, est libre d'organiser dans les années d'inter cycle des rendez-vous d'évaluations, moments d'évaluation partagés par plusieurs professeurs d'un même département sous des formes variées (auditions, contrôles techniques...).

Les examens de fin de cycle font l'objet d'une mutualisation avec cinq autres écoles de musique du territoire. Les professeurs des différents établissements se réunissent pour décider des contenus des évaluations et des œuvres imposées. Les responsables des différentes structures décident de la constitution des jurys dont le financement est mutualisé.

2.4.5 Les initiatives de réseau

Les aspects de mises en réseau et de mutualisation des établissements sur un même territoire sont au centre des préconisations du Schéma Départemental des enseignements artistiques de Seine et Marne (2008). C'est aussi une volonté forte de la ville de Fontainebleau.

En mai 2011, a été remise une étude (cofinancée CG et villes concernée du sud Seine et Marnais) sur les enseignements artistiques de notre territoire réalisée par Jean Maumené.

Créer les conditions des mises en place préconisées ou les développer est un volet important du Projet d'Etablissement 2014 – 2019 de l'Ecole de musique de Fontainebleau.

Des travaux de collaboration pédagogique, organisationnelle ou artistique ont été construits entre les écoles de musique de notre territoire, notamment entre les écoles qui ont adoptées un fonctionnement pédagogique par cycle d'apprentissage : Fontainebleau, Avon, Bois le roi, Chartrette, l'Ecole de musique des bords du Loing et de Veneux-les-Sablons.

Ce partenariat concerne l'organisation dans toutes les disciplines d'évaluations mutualisées pour les épreuves de changement de cycle.

Des réunions de rencontre directeurs et professeurs des disciplines concernés sont organisées à Fontainebleau pour définir les listes d'œuvres imposées, les critères retenus d'évaluation etc....

Les lieux d'examens, l'organisation matérielle, la création des documents faisant apparaître les logos des différents partenaires (convocations, listes, attestations de résultats etc....) ainsi que les frais de jury sont partagés.

En 2012, 65 élèves ont bénéficié de ces évaluations mutualisées, qui favorisent les passerelles de niveau entre les écoles de musique, offrent une meilleure cohérence pédagogique de l'enseignement artistique sur notre territoire, et permettent la rencontre élèves professeurs familles.

Outre la réalisation de ces évaluations mutualisées, ces rencontres entre acteurs d'un même territoire permettent également des actions pédagogiques communes, tel, la mise en place de répétitions et actions de diffusion rassemblant des élèves de différentes écoles autour de l'orchestre à cordes de Fontainebleau, en préfiguration de la création d'un orchestre territorial.

Une convention de mutualisation a été réalisée entre les écoles de musique de Fontainebleau et d'Avon avec l'objectif de favoriser le maintien des disciplines rares : accueil croisé des élèves dans les disciplines clavecin, hautbois, trombone, orgue, harpe.

3 LE PROJET

3.1 Les orientations

Ce Projet propose d'ouvrir de nouvelles voies pour les cinq prochaines années (2014-2019) afin de mobiliser l'ensemble des moyens et ressources humaines dédiés à l'établissement.

Une réflexion sur l'évolution de l'Ecole municipale de musique s'avère aujourd'hui d'autant plus nécessaire que le paysage du monde musical, de ses moyens et des attentes des publics d'élèves et de parents a beaucoup changé au cours des deux dernières décennies.

Cette période a vu une perte des modèles historiques en matière d'enseignement musical spécialisé, tant dans l'évolution des modalités d'enseignement que dans les missions et le fonctionnement même des écoles de musique. Notamment, l'ancien "cours magistral" du "Professeur" ne fonctionne plus avec autant de légitimité qu'avant aux yeux des élèves et de leurs parents.

Parallèlement, l'accès immédiat à des styles émergents, qu'offrent les nouveaux médias, a déjà induit, depuis les vingt ou trente dernières années, une perte d'influence des modèles esthétiques classiques, et ceux-ci ne dominent plus le paysage musical comme auparavant. La profusion de musiques qui n'appartiennent pas au "Patrimoine" impose aux écoles de musique une adaptation de leur offre de formation.

La prise en compte des différents aspects de cette évolution sociétale est indispensable au risque de se trouver en décalage avec la demande de la population.

Par ailleurs, les Villes se trouvent aujourd'hui confrontées à des besoins croissants de la part de leur population, ce qui les amène à devoir solliciter et mettre en synergie tous les services municipaux pour les faire évoluer ensemble dans l'intérêt du plus grand nombre. Dans ce cadre, l'Ecole de musique, en tant que service municipal, a commencé à sortir de son isolement, et doit continuer à s'ouvrir pour faire évoluer son rôle et son image dans la ville. Au bénéfice de tous, elle doit construire et affiner des partenariats avec les différents services culturels municipaux, ainsi qu'avec les associations et l'Education Nationale.

D'autre part, à l'heure des nombreux échanges sur la Réforme du Rythme Scolaire, il semble évident que même le temps libre de l'enfant devienne de moins en moins "libre" car de plus en plus occupé par les multiples activités extrascolaires proposées, tout aussi formatrices que l'apprentissage musical. Des fonctionnements pédagogiques sont à inventer en fonction de ce paramètre important.

Le projet tentera tout à la fois de valoriser et conserver l'exigence de l'enseignement musical « classique », et de s'adapter et d'innover pour toucher d'autres publics, qui ne souhaitent pas s'inscrire dans un processus traditionnel.

Le récent développement des pratiques collectives a apporté, au sein de l'Ecole comme dans l'image véhiculée à l'extérieur, une dynamique nouvelle. La poursuite de ce travail doit permettre de positionner ces pratiques au centre même de la dynamique d'évolution de l'Ecole de musique et peut également permettre d'ouvrir l'Ecole de musique au plus grand nombre tout en assurant une gestion des effectifs adaptée aux possibilités de la ville.

Enfin, la mise en œuvre de ces nouvelles orientations trouve une limite dans les actuels locaux. Le temps du Projet s'intéressera à ses évolutions, pour plus de sécurité, plus d'accessibilité et plus de convivialité.

3.2 La formation artistique

Conformément aux textes ministériels en vigueur, l'Ecole municipale de musique assure l'enseignement de la musique dans les deux premiers cycles du cursus d'études et le troisième cycle de formation d'amateurs.

Le projet prévoit le développement échelonné du département "Jazz et Musiques Actuelles". Parallèlement, il est proposé d'élargir l'offre pédagogique aux "musiques traditionnelles" ainsi qu'à de nouvelles disciplines instrumentales dites rares.

Le développement et l'accompagnement de parcours libres doivent permettre à d'autres publics d'avoir accès à l'enseignement délivré à l'Ecole de musique.

La recherche pédagogique autour de la transmission est au cœur de ce projet, les moyens devront être mis en œuvre afin que la réflexion autour de la pédagogie soit maintenue en constante évolution.

Enfin, La diversité et l'évolution des pratiques collectives constituent un axe important du travail à accomplir dans les années à venir.

3.2.1 Diversifier l'offre pédagogique et de formation

3.2.1.1 Les esthétiques

Jazz et Musiques Actuelles

Un département Jazz et Musiques Actuelles a été créé à la rentrée de septembre 2011, avec le recrutement de professeurs de piano jazz, de basse, de guitare électrique en ajout au professeur de batterie déjà présent.

Dans la continuité de cette mise en place:

- ✓ Créer un réseau Jazz et Musiques Actuelles, organiser des rencontres et des liens entre les acteurs qui œuvrent déjà dans ce domaine (FLC, IEFAR).
- ✓ Dégager les objectifs et compétences de chacune des structures concernées, et définir les complémentarités éventuelles, afin d'orienter le public spécifique de ces pratiques dans le lieu le plus adapté à sa demande.
- ✓ Structurer, en adéquation avec ces nouveaux paramètres, le département Jazz et Musiques Actuelles de l'Ecole de musique
 - Adaptation du cursus, parcours diversifiés, projets ponctuels et événementiels,
 - Accueil de groupes M.A., enregistrement repiquage, maquette, Ear Training, atelier son... il s'agit de définir les nouvelles activités à adopter pour une formation plus complète
 - Développer certaines disciplines : piano jazz, guitare électrique, basse, contrebasse, ateliers
- ✓ Créer des liens avec le Centre des Musiques Didier Lokwood (orientation de nos élèves, évaluations de changement de cycle, information et communication dans l'Ecole de musique des concerts du CMDL)

Moyens

Mise aux normes acoustiques et restauration de la salle Petrucciani au sous-sol (salle de batterie), aménagement du 2^{ème} étage, réhabilitation du studio d'enregistrement,

Equipement matériel (amplis, batterie, micros)

RH : augmentation progressive du nombre d'heures pédagogiques au cours des 5 années du projet d'établissement pour un ajout global de 5 heures hebdomadaires

Musique traditionnelle

La transmission orale des musiques traditionnelles interroge nos pratiques pédagogiques qui reposent très majoritairement sur l'écrit. La pratique de l'oral favorise la mémoire, l'intonation, l'écoute intérieure, l'improvisation... Créer un département de musique traditionnelle, c'est s'ouvrir à des esthétiques nouvelles qui ont une légitimité artistique mais aussi culturelle ou sociale.

Le choix des deux disciplines de ce nouveau département, **trompes de chasse et batteries napoléoniennes**, vise à valoriser un patrimoine local procurant une identité à notre Ecole, en faisant redécouvrir ou découvrir aux jeunes des pratiques ancrées historiquement dans notre territoire. En assurer la transmission dans le cadre d'un service public, c'est éviter qu'elles disparaissent, et c'est permettre de donner aux jeunes générations le sentiment d'appartenance à une culture très régionale.

- ✓ Atelier de trompes de chasse, 1 heures 30 hebdomadaires, conventionnement associatif, acquisition de 4 trompes
- ✓ Atelier de batterie napoléonienne, 1 heure 30 hebdomadaire, réalisée par le professeur de batterie en redéploiement horaire, acquisition de 2 tambours pour compléter le matériel existant

3.2.1.2 Les disciplines

Compléter l'offre pédagogique

- ✓ Favoriser l'enseignement des instruments rares, tels le cor ou les gros cuivres, est nécessaire au renouvellement des ensembles locaux (harmonie, fanfare, ensembles à vents, ensembles de cuivres) et à la survivance même de ces pratiques qui ont un passé important à Fontainebleau. Il convient de rappeler que ces ensembles participent activement aux animations de plein air et également aux manifestations municipales (8 mai, 11 novembre par ex). Favoriser le maintien de l'enseignement de ces disciplines sur un territoire est une importante préconisation du Schéma des Enseignements Artistiques du Conseil général.
De plus, leur présence permet des pratiques collectives plus homogènes et cohérentes.
- ✓ Pour rappel (cf. 3.2.1.1) création d'une classe de trompe de chasse et de batterie napoléonienne
- ✓ Rouvrir une classe d'Art Dramatique
Appellation de l'Ecole de Fontainebleau : Ecole municipale de musique et d'Art Dramatique. L'Art Dramatique a été enseigné jusqu'en 2006.
En 2011 a été ouverte une classe de scène, à dominante musicale.
Il y a régulièrement des demandes de reprise d'un enseignement plus spécifique du Théâtre.
- ✓ Il est à noter que l'Ecole de musique de Fontainebleau enregistre fréquemment des demandes pour des cours de harpe. Actuellement, les cours de harpe sont dispensés à l'Ecole de musique d'Avon. Cela nécessite des conduites supplémentaires pour les familles. Il convient de réfléchir à l'idée de mutualisation d'un professeur pour garantir une cohérence pédagogique sur le territoire, mais au maintien des cours dans les différents lieux.
- ✓ Mettre en place un partenariat de mutualisation d'heures pédagogiques avec des écoles partenaires, notamment avec Le trait d'Union à Bois le Roi : Echange d'heures pédagogiques non pourvues à Fontainebleau ou disciplines à rééquilibrer, / et heures pédagogiques à acquérir dans des disciplines non dispensées (cors, gros cuivres, harpe).

3.2.2 Diversifier les parcours de formation

3.2.2.1 Adapter l'offre de formation au Projet de l'élève

En ajout à l'offre de parcours diplômant (cursus en 3 cycles), il s'agit de personnaliser les parcours de formation et aider l'élève à déterminer et à formuler son projet artistique. C'est parfois à travers ce projet que l'élève puisera sa motivation, et non dans un parcours normatif.

- ✓ **Cursus 3 cycles** (voir état des lieux)
- ✓ **Parcours libre** : c'est un projet ponctuel, un parcours souvent allégé à durée limitée répondant à des besoins spécifiques.
Cette activité contractuelle peut prendre diverses formes : accompagnement de pratiques, parcours à disciplines diverses ou concentrée sur 1 activité (ex : je suis professeur des écoles je veux accompagner mes élèves à la guitare ; je passe mon bac : je ne peux pas tout faire ! ; j'ai un problème scolaire mais je ne veux pas tout abandonner ; je fais partie d'une chorale j'ai besoin de cours de chant pendant 1 an ;).
Jusqu'à présent, il est nécessaire d'obtenir une dérogation pour ne pas participer au cours de Formation Musicale ou de pratique collective lorsqu'un élève prend un cours individuel d'instrument. Il s'agit de transformer le principe de dérogation en projet (en définissant la durée, le déroulement, le tarif, l'évaluation...)

La mise en place des parcours libres est une évolution très importante de la formation délivrée à l'Ecole de musique.

- ✓ Une réflexion est à engager sur la mise en place de suivi de **cours de Formation Musicale par Internet** permettant aux élèves, qui ne pourraient se déplacer aux heures de cours, de suivre les cours de chez eux, soit en direct avec une interactivité avec le professeur qui ferait son cours devant les élèves présents, soit en différé. Des logiciels de Formation Musicale existent déjà sur le marché. Ceux-ci peuvent être utiles à l'acquisition de certaines notions, mais pas toutes : la musique est une discipline exigeante et, dans beaucoup de domaines liées à la formation de l'oreille, rien ne remplace le face à face avec un enseignant professionnel en cours collectif. Cependant, travailler et réfléchir à l'utilisation (ou à la création) de ces supports dans les années qui viennent est

un point qui doit permettre l'accès à des parcours de formation personnalisés et mieux adaptés à certains besoins.

- ✓ **Master class** : formation ou perfectionnement ponctuel, ouvert à des élèves de l'Ecole comme à des élèves extérieurs, le temps d'une journée, d'un Week-end ou d'une semaine de stage.
- ✓ **Accompagnement des pratiques amateurs**
Ce dispositif n'existe pas formellement dans l'Ecole. Le Projet 2014 – 2019 s'interrogera sur l'accueil des ensembles et des particuliers susceptibles d'avoir besoin d'une aide à la réalisation de leur projet. Formation ponctuelle, limitée dans le temps, sur un projet spécifique et contractuel, il devra être rattaché dans l'organisation du Parcours Libre.
- ✓ **Ateliers et pratiques collectives** (Cf. état des lieux)
 - La place des pratiques collectives est à définir dans la formation, dans les évaluations, la validation de changement de cycle, car elles ont une importance grandissante mais une place trop informelle
 - Le règlement intérieur doit être réajuster, notamment la partie « pratique collectives » (pas de validation de cycle sans pratique collective, favoriser la pratique de l'orchestre pour les cordes et les vents...)
 - Un Parcours Découverte pour les enfants de CP et CE1, en ateliers semi collectifs, a été créé en septembre 2013. L'objectif est de découvrir plusieurs instruments sur une année scolaire et permettre de faciliter le choix par l'enfant de l'instrument qu'il souhaite apprendre. L'évaluation de ce parcours en fin d'année scolaire orientera son réajustement et sa mise en place au cours des années du projet.
Pour ce Parcours Découverte, l'acquisition d'instruments de tailles adaptées aux enfants reçus est nécessaire. Les 4 heures pédagogiques hebdomadaires nécessaires pour dérouler cette activité permettent de recevoir 16 enfants.
- ✓ **Musique et handicap**
L'accueil d'élèves en situation de handicap interroge l'équipe pédagogique de l'Ecole. Ce sujet revient régulièrement au cours des réunions de l'équipe pédagogique. En effet, l'Ecole accueille occasionnellement des élèves en situation de handicap. Cet accueil informel met l'accent sur la nécessité de définir quel type de parcours de formation mettre en place pour quel type de handicap, et avec quel moyen.
Il est prévu de définir un partenariat avec les acteurs locaux concernés et l'association Ressource Nationale MESH (musique et situation de handicap).

3.2.2.2 Les parcours de formation en milieu scolaire

Les actions en milieu scolaire permettent d'offrir à tous l'accès à une initiation artistique.

Deux projets de classe artistique annuelle :

- ✓ Classe maîtrise et de scène
Ce projet concerne une classe de cycle 3 (CE2, CM1 ou CM2) pour un enseignement vocal et scénique à raison de 2 heures par semaine. Le professeur des écoles en charge de cette classe se déplace à l'Ecole de musique. Les cours sont assurés par deux professeurs de l'Ecole de musique. Une convention réalisée en partenariat avec l'IEN définit le projet, l'école concernée, la classe reçue, les objectifs et planning de mise en place, la durée annuelle ou pluri annuelle du projet.
- ✓ Classe d'initiation instrumentale (projet bâti sur les heures non pourvues, période trimestrielle)

L'animation de ce réseau nécessite un professionnel de l'intervention scolaire (dumiste), interlocuteur privilégié des enseignants de l'EN et de l'Ecole de musique (cf. Moyens)

3.2.3 L'évolution de la transmission pédagogique

Pour prendre en compte l'évolution des publics et leurs attentes dans les méthodes et les répertoires, il est nécessaire de favoriser une attitude réflexive ouverte à l'évolution et d'encourager l'expérimentation et l'innovation pédagogique.

Il s'agit d'engager ou de poursuivre la recherche pédagogique autour de :

- ✓ la motivation de l'élève
- ✓ l'évaluation
- ✓ la polyvalence

- ✓ la transversalité
- ✓ l'oralité dans l'apprentissage instrumental
- ✓ l'enseignement individuel et collectif (face à face avec 1 professeur, début en semi collectif)
- ✓ les nouvelles technologies (MAO)
- ✓ l'évolution de la discipline FM, sa place dans l'Ecole
- ✓ la place du travail à la maison

Le Conseil général de Seine et Marne et Act'art77 ont été sollicités pour un partenariat visant à définir ensemble les formations à mettre en place dans le domaine de l'enseignement artistique à Fontainebleau et ses alentours: formation d'une part de l'équipe pédagogique de l'Ecole de Fontainebleau, mais également formations rassemblant des enseignants du territoire, favorisant la mise en œuvre d'un plan de formation de qualité, en cohérence avec le territoire et les missions allouées à l'Ecole de Fontainebleau.

Le premier volet de ce plan de formation a porté sur l'accompagnement à la construction du projet d'établissement de l'Ecole de Fontainebleau, réalisé par l'Ariam IDF.

Le second volet concerne la mise en place d'un plan de formation des enseignants du territoire avec des contenus pédagogiques concertés répondant aux besoins constatés : « direction de chœurs et d'orchestre », « la pédagogie de l'éveil musical », « le logiciel d'écriture musicale finale ».

D'une manière plus générale, pour poursuivre la réflexion et réaliser les adaptations nécessaires à l'obtention du label CRC délivré par l'État, il est également important de prendre en compte d'une part les évolutions de la profession d'enseignant à travers les statuts de la filière culturelle de la Fonction Publique, d'autre part les orientations nationales des Ministères de la Culture et de l'Éducation.

3.3 L'action culturelle

L'action culturelle de l'Ecole de musique telle qu'elle évolue depuis deux ans, s'organise autour d'axes distincts et complémentaires : la valorisation des productions d'élèves et des pratiques collectives, les concerts et rencontres avec des artistes professionnels, les partenariats avec les structures culturelles municipales, avec les associations et avec l'Education Nationale.

Il convient de développer et d'affiner ces partenariats au bénéfice de tous, et, par les nombreux échanges ou rencontres musicales proposés, ouvertes à tous et en entrée libre, de positionner l'Ecole de musique en véritable lieu ressources du sud seine et marnais.

3.3.1 Un pôle ressources

L'Ecole de musique est un lieu de rencontres et d'échanges. On y vient se renseigner, demander un conseil, chercher une pratique amateur, collecter ou diffuser des annonces etc....

Il s'agit pour l'Ecole de musique de Fontainebleau d'affirmer et de développer cette position de Pôle Ressources en matière musicale et culturelle, au bénéfice des populations de Fontainebleau et du territoire du sud Seine et Marne, notamment en orientant et accompagnant les pratiques amateurs.

- ✓ Ouverture de notre parthèque aux amateurs bellifontains, consultation et emprunt.
- ✓ Soutien à la pratique amateur : accueil dans nos locaux d'ensembles amateurs instrumentaux et vocaux extérieurs à l'Ecole de musique, pour leurs répétitions occasionnelles ou hebdomadaires.
- ✓ Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des pratiques amateurs : accueil des ensembles et des particuliers susceptibles d'avoir besoin d'une aide à la réalisation de leur projet.
- ✓ WE à thème, stages, master class, ouverts aux amateurs

3.3.2 Les partenariats

- Avec les services municipaux concernés par la jeunesse et la culture, et notamment les équipements culturels (Théâtre, Bibliothèque) et socioculturels (Centre de loisir, la Nébul)
- Avec les associations
- Avec l'Education Nationale
- Avec le château de Fontainebleau

Théâtre

Au cours de chaque année du projet, il est prévu :

- ✓ 2 conférences-concerts par saison en partenariat avec le Théâtre, réalisées à l'Ecole de musique en entrée libre, par les professeurs, en amont de concerts issus de la programmation du Théâtre (rémunération des professeurs par le Théâtre).
- ✓ De sélectionner 2 concerts par saison dans la programmation du Théâtre : le contenu de ces concerts en tant que support de cours donne lieu à un travail pédagogique avec les classes de FM. L'aboutissement de ce travail représente le concert auxquels professeurs et élèves concernés assistent (tarif préférentiel octroyé aux élèves et professeur de l'Ecole de musique). L'objectif est d'encourager les élèves à profiter et apprécier le spectacle vivant programmé dans leur ville et de favoriser l'acquisition d'une culture générale artistique de qualité.
- ✓ 5 diffusions annuelles au Théâtre avec l'assistance de l'équipe technique du théâtre (concert de professeurs, spectacles des orchestres et chorales, projet de jumelage, projet partenariat associatif...)
- ✓ De travailler avec le directeur du Théâtre à des projets permettant l'intégration des professeurs en tant qu'artistes musiciens dans la programmation professionnelle du Théâtre.
- ✓ La communication active de la programmation du Théâtre aux publics de l'Ecole de musique.

Bibliothèque

Mise en place d'actions ouvertes à tout public qui seront réalisées chaque saison dans les locaux de la bibliothèque (centrale ou Bréau) :

- ✓ Les mini maîtres : partage d'apprentissage et de passion, des enfants de 7 à 13 ans présentent leurs instruments.
- ✓ Ecoute commentée à la bibliothèque, réalisée par un professeur et ses élèves sur un thème, une œuvre ou un compositeur.
- ✓ *Lire en musique* : travail sur la mise en musique de textes ou d'œuvres de littérature étrangère, donnant lieu à une retransmission public d'élèves de l'Ecole de musique et public de la bibliothèque, à la bibliothèque, à l'Ecole de musique, dans les résidence de retraite, à l'hôpital...
- ✓ Atelier de création de textes et musiques (chansons), réalisé conjointement par un groupe d'enfants de la bibliothèque et un groupe d'élèves de l'Ecole de musique.
- ✓ Partenariat ponctuel autour d'évènements à thème en lien avec des évènements de la vie culturelle municipale.

Centre de loisirs

- ✓ L'accueil d'enfants du centre de loisirs de la faisanderie, notamment dans le cadre du Parcours Découverte le mercredi matin à l'Ecole de musique
- ✓ Actions ponctuelles au centre de loisirs, ateliers de découverte instrumentale

Associations

La ville de Fontainebleau compte une vingtaine d'associations culturelles dans des domaines très variés.

L'Ecole de musique entretient des relations privilégiées avec les associations musicales dont elle accueille les répétitions : 3 chorales et 2 ensembles instrumentaux.

Des actions concrètes sont conçues pour permettre une synergie et une rencontre entre ces ensembles et ceux de l'Ecole de musique.

Les projets énoncés ci-dessous ont pour objectifs de pérenniser ces rendez-vous thématiques annuels et de créer des relations avec des associations dont les pratiques artistiques peuvent se compléter avec celles de l'Ecole de musique :

- ✓ *Les vents bellifontains* : rencontre annuelle des orchestres à vents, ensemble de cuivres de l'Ecole de musique et l'orchestre associatif "l'Union Musicale", projet intergénérationnel rassemblant une centaine de musiciens. Le concert qui conclut la rencontre comprend une œuvre commune à tous ces musiciens. La première cession se déroule en novembre 2013.
- ✓ Rencontres du chant et des chœurs avec les associations de chorales Vocal Kélhis, Vox intermusica et Laudate dominum.
- ✓ Mise en place d'un partenariat autour des pratiques de musiques actuelles (cf. 3.2.1.1) et définition de complémentarités entre les 3 structures : FLC (MJC Fontainebleau), IEFAR (école privée musiques actuelles et arts rythmiques) et le département Jazz et musiques actuelles de l'Ecole de musique.
- ✓ Organisation de jam sessions auxquelles participent les élèves des 3 structures sur des répertoires concertés, rencontres, échanges autour de pratiques musicales communes.

Musique et Situation de Handicap (MESH) :

D'autre part, l'équipe pédagogique de l'Ecole de musique a le souhait de construire un partenariat avec l'association Ressource Nationale MESH (Musique et Situation de Handicap)

Association des amis de la forêt de Fontainebleau (AAFF):

Un partenariat se met également en place avec l'association des amis de la forêt de Fontainebleau (AAFF), sous la forme de concerts itinérants en forêt interprétés par des élèves de l'Ecole de musique. Une action annuelle est prévue au cours des années du Projet, avec l'objectif pour l'AAFF de faire découvrir des facettes diverses de la forêt de Fontainebleau, et pour l'Ecole de musique de permettre la valorisation du travail des élèves dans des lieux originaux et la recherche et découverte d'un répertoire approprié.

Éducation Nationale (écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées, Inspection d'Académie).

La mission culturelle de l'Ecole de musique se réalise également à travers un partenariat avec l'Éducation Nationale. Il est important de poursuivre et développer **les actions de sensibilisation** récemment entreprises qui permettent un large accès à l'initiation artistique.

D'autre part, dans le cadre de la Réforme des Rythmes Scolaires, l'Ecole de musique participera aux dispositifs mis en place par la municipalité pour offrir une formation artistique aux élèves sur les nouveaux créneaux libérés. Un projet est à l'étude pour une mise en place à la rentrée 2014-2015, et fera l'objet de réajustement pendant les années à venir.

✓ **Les concerts pédagogiques.**

En direction des écoles primaires et maternelles et des collèges de la ville :

Concerts éducatifs réalisés dans l'Ecole de musique par les professeurs de l'Ecole de musique (en trinôme), contenu pédagogique, adapté à l'âge des élèves reçus, réalisé en concertation avec les professeurs des écoles concernés et le conseiller musique de l'IEP pour les maternelles et élémentaires, et avec les professeurs de musique des collèges pour les actions en collèges.

Niveaux reçus chaque année : maternelle Grande Section et CM2 (700 enfants environ), et 4 classes de collège (100 élèves).

✓ **L'accompagnement de projets musicaux**

Les écoles maternelles et élémentaires font occasionnellement appel à l'Ecole de musique pour l'accompagnement de chorales scolaires, notamment pour l'accompagnement instrumental de projets musicaux lors des spectacles d'écoles.

L'Ecole de musique doit maintenir sa disponibilité vis à vis de ce type de demande.

✓ **Classe maîtrise et de scène** (cf. 3.2.2.2)

✓ **Ateliers d'initiation instrumentale** (cf. 3.2.2.2)

✓ **Conférences au lycée** (en relation avec le professeur d'option musique du lycée)

Réalisées par des professeurs de l'Ecole de musique pour les élèves qui suivent l'option musique au lycée François 1^{er}

Le château de Fontainebleau

La présence du château fournit l'opportunité de concerts dans un lieu d'exception pour des ensembles instrumentaux ou vocaux de l'Ecole de musique ayant atteint un haut niveau de qualité. Ce partenariat permettrait de valoriser l'action culturelle locale en conformité avec l'exigence que demande une prestation dans l'établissement de prestige qu'est le château. Des premiers contacts ont été pris dans ce sens et les années du projet seront l'occasion de mettre en œuvre ce partenariat.

Le Festival d'Histoire de l'Art

Le Ministère de la Culture et de la Communication, l'Institut national d'histoire de l'art et le Château de Fontainebleau s'associent, avec le concours du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, pour proposer chaque année, durant 3 journées début juin, le Festival d'Histoire de l'Art, qui se déroule à Fontainebleau.

Pour la deuxième année consécutive, l'Ecole de musique est sollicitée pour réaliser la musique d'un film muet choisi par les organisateurs du festival. Ce projet donne lieu à un travail musical pédagogique sur le rapport de la musique à l'image, travail qui voit sa retransmission publique par les élèves et professeurs de l'Ecole de musique au cinéma de

Fontainebleau dans le cadre du festival. Ce partenariat est maintenu pendant la durée du Projet d'établissement et donnera lieu à un projet chaque année de présence du Festival d'Histoire de l'Art à Fontainebleau.

3.3.3 Saison de concerts et auditions

La méthode d'élaboration : un temps de concertation est réservé au sein des réunions plénières et de département à la conception du calendrier annuel de diffusion (projets, choix de la thématique annuelle...)

Le contenu : Auditions à thème ou de classe, projets interdisciplinaires, projets de partenariat (théâtre, EN, associations...), actions professionnelles. Il est important de préciser que toutes les actions de diffusion sont totalement dépendantes de la première mission de l'Ecole, à savoir la formation des élèves.

Les lieux : Ecole de musique, Théâtre, hôpital, maisons de retraite, parcs, kiosque, temple, salon d'honneur...

La régie : le transport des instruments et du matériel est réalisé en partenariat avec le service manifestations. Néanmoins, la diversité des actions pédagogiques et de diffusion de l'Ecole de musique met en exergue la nécessité d'une fonction de coordination globale des actions. Dans le cadre du projet, une réflexion doit être menée afin de combler cette carence. Une des pistes peut être le recrutement d'un régisseur coordinateur, formé pour coordonner les aspects techniques et pédagogiques.

Le plan de communication : réalisé en partenariat avec le service communication, il permet de planifier la communication des différentes actions (agenda de la ville, site Internet de la ville...) et la réalisation des supports de communication (flyers, affiches...).

Les principaux objectifs du calendrier de diffusion sont :

- ✓ Valoriser les études et la pratique musicale dispensées
- ✓ Permettre le rayonnement de l'Ecole de musique
- ✓ Développer des actions de proximité dans l'espace public de la ville afin que la communauté puisse reconnaître dans ces animations l'investissement de formation engagé (partage d'apprentissage, outil de sensibilisation d'autres publics...)
- ✓ En complément de l'action de diffusion amateur générée par l'ensemble des activités des élèves, mettre en place chaque année des actions professionnelles (concerts, conférences, concerts pédagogiques, rencontres d'artistes...) ouvertes à tous en entrée libre.

3.3.4 Les jumelages

Les projets de jumelage se construisent avec les conservatoires étrangers des villes jumelées avec la ville de Fontainebleau : Constance en Allemagne, Richmond en Angleterre et Lodi en Italie. Il est prévu chaque année du projet d'établissement un échange d'élèves (orchestres ou ensemble vocal) et d'enseignants. Ces échanges sont un atout important pour l'ouverture culturelle de l'établissement.

Avec Constance

Projet prévu en avril 2014 :

En avril 2014, la ville de Fontainebleau commémore les adieux de Napoléon (1814). Le répertoire du projet sera lié à cet événement.

Bénéficiaires :

1 orchestre et 1 chœur franco-allemand, composés d'élèves et de professeurs des conservatoires de Constance et de Fontainebleau

Cet échange se déroulera en avril 2014 à Fontainebleau durant 4 jours : rencontres, répétitions et 1 concert au Théâtre de Fontainebleau

Avec Constance, Lodi, Richmond et Fontainebleau

En mai 2015, à l'occasion des 55 ans du jumelage de Constance, un projet est à l'étude afin de constituer pour l'occasion un orchestre et chœur européen composés d'élèves et professeurs des conservatoire de Fontainebleau, constance, Richmond et Lodi.

Avec Richmond

La constitution d'un orchestre symphonique franco-anglais de 50 élèves musiciens âgés de 12 à 18 ans, dont 25 issus du conservatoire de Richmond et 25 de l'Ecole de musique de Fontainebleau, et de 8 professeurs issus des 2 écoles, est à l'étude. Ce projet prévoit la mobilisation de cet orchestre pendant 6 jours au printemps 2016 et doit permettre des échanges artistiques de qualité.

3.3.5 La communication

Rendre plus lisibles les différentes actions de l'Ecole de musique,

Les actions ci-dessous ont pour objectifs de faire évoluer l'information au public, notamment en rendant l'enseignement artistique plus lisible et attractif pour les publics et les acteurs de la vie locale.

- ✓ Réalisation d'une plaquette générale sur l'établissement lui-même, visant à informer les usagers sur les différents cursus, l'offre instrumentale, les pratiques collectives, les modalités d'inscription ainsi que les diverses actions culturelles.
- ✓ Développer l'espace Ecole de musique sur le site Internet de la ville
- ✓ Mettre en oeuvre un plan de communication de nos actions avec le service communication de la ville
- ✓ Poursuivre la réalisation des flyers bi mensuels
- ✓ Assurer la diffusion régulière des supports de communication sur les territoires
- ✓ Mettre en place des procédures informatisées à plusieurs niveaux (mailing-list information culturelle en direction du public, mailing-list du personnel, mailing-list d'une classe d'instrument...) de manière à faire passer l'information de manière plus ciblée, plus rapide et plus économique

Optimiser la communication interne

Il s'agit de réaliser des outils organisationnels permettant une optimisation de la communication interne : des circuits d'informations mieux identifiés par tous et facilitant le passage de l'information entre les personnels.

3.4 Les enjeux du territoire

La municipalité a la volonté d'assumer pleinement le rôle de Pôle ressource de la ville de Fontainebleau, ville centre du Territoire, dont la dynamique dans l'action culturelle est très présente (rénovation des équipements, définition d'une politique ...)

Les objectifs et attentes à l'échelle du territoire sont le souhait d'une mutualisation la plus large possible des actions et des ressources pour d'une part éviter les « doublons », et d'autre part donner une cohérence et un sens général à l'ensemble des initiatives présentes sur le Territoire.

Pour répondre à ces objectifs principaux, il est prévu plusieurs axes de travail :

- Avec les Ecoles de musique des villes voisines
- Avec les collectivités départementales, (Conseil général et Act'art 77), et l'État (DGCA).
- ✓ Affiner le partenariat conventionné, notamment sur les disciplines rares. Une réflexion est à engager sur l'importance du service de proximité. Dans la convention actuelle, le fait que les cours de harpe soient dispensés à Avon, ne satisfait pas les bellifontains, et les disciplines rares, clavecin, orgue, trombone, hautbois sont boudés par les avonnais car dispensées à Fontainebleau.
- ✓ Poursuivre et parfaire l'organisation mutualisée des évaluations de changement de cycle sur le territoire
- ✓ Réfléchir à la constitution d'un parc instrumental du territoire et à l'organisation d'un prêt d'instruments
- ✓ Favoriser les rencontres thématiques de territoire, stages ou master class,
- ✓ Construire une pratique collective d'orchestre commune à plusieurs écoles de musique, avec l'objectif d'un ensemble orchestral territorial

- ✓ Mettre en place un plan de formation des enseignants du territoire avec des contenus pédagogiques concertés répondant aux besoins constatés : « direction de chœurs et d'orchestre », « la pédagogie de l'éveil musical », « le logiciel d'écriture musicale finale ». Poursuite du partenariat CG et Act'Art77 (cf. 3.2.3)
- ✓ Harmoniser le Projet d'établissement avec le nouveau *Schéma Départemental des Enseignements Artistiques* à venir dans ses enjeux de mutualisation et cohérence sur le territoire

3.5 Fonctionnement de l'établissement

3.5.1 Organisation du service administratif

- ✓ Fonctionnement actuel (cf. fiches de poste en annexe)

L'organisation mise en place en septembre 2011 se base sur un pôle administratif de deux secrétaires et un agent d'accueil en horaires tardifs et samedi. Les deux secrétaires sont polyvalentes sur une partie des missions, complémentaires sur d'autres missions bien définies, et enfin distinctes sur des missions nécessitant des compétences spécifiques.

Une des secrétaires a des missions principales centrées sur la vie au quotidien de l'école : responsable de la fonction d'accueil, relations du quotidien avec les professeurs, les élèves et les familles, gestion des plannings de professeurs et de salles, et assure la fonction de régisseur principal de la régie de recettes de l'Ecole de musique. Elle a sous sa responsabilité l'agent d'accueil en horaires tardifs et samedi et l'organisation de ce poste.

La 2^{ème} secrétaire, en poste à temps partiel (70%), en ajout à sa polyvalence avec la secrétaire précédente dans une partie des activités décrites ci-dessus, réalise des missions d'assistante de direction, notamment dans la tenue des bases de données, la présentation des écrits, l'organisation et la tenue des aspects financiers. Elle est également responsable de l'organisation administrative des évaluations.

Une réunion hebdomadaire du service administratif se tient avec la directrice les jeudis matin.

Des tableaux de bord sont conçus pour permettre la récapitulation et la gestion des heures pédagogiques par cycle, par pratique collective, par projet, et par professeurs.

- ✓ Projet d'organigramme

Un organigramme du personnel de l'Ecole de musique est à l'étude et sera proposé dans la première année de mise en œuvre du Projet d'Etablissement. Il devra offrir une compréhension synthétique de notre service, notamment dans ses aspects de transversalité pédagogique et ses évolutions récentes et à venir.

- ✓ Nouvelles fonctions nécessaires au projet

La diversité des actions pédagogiques et de diffusion de l'Ecole de musique nécessite le recrutement au sein du service d'un régisseur-coordonateur. Pour cette fonction importante au sein d'une Ecole de musique qui rayonne, il existe un cadre d'emploi dans la filière culturelle intitulé professeur animateur, formé pour coordonner les aspects à la fois techniques et pédagogiques.

- ✓ Formalisation des partenariats

De nombreux partenariats, notamment avec les écoles de musique du territoire ou le milieu scolaire, sont effectifs. Pour assurer une pérennité et une cohérence notamment dans les actions pluri annuelles, il sera nécessaire de formaliser ces partenariats par la rédaction et la validation de chartes ou de conventions.

- ✓ Rédaction et validation des documents de fonctionnement (règlement intérieur, règlement des études)

3.5.2 Organisation de la concertation

3.5.2.1 Créer le Conseil d'établissement

La création du Conseil d'Etablissement sera effective au moment de la validation du Projet d'établissement 2014 - 2019 par le Conseil Municipal.

La composition du Conseil d'Etablissement est la suivante :

- ✓ Président : Le maire de la ville de Fontainebleau, ou son représentant

Collège des personnalités permanentes

- ✓ Elu à la culture, ou son représentant
- ✓ Maire adjoint aux finances, ou son représentant
- ✓ Directeur Général des Services, ou son représentant
- ✓ Directrice du Pôle Culture Communication Vie locale, ou son représentant
- ✓ Responsable des Affaires Culturelles
- ✓ Directrice des Ressources Humaines, ou son représentant
- ✓ Directrice de l'Ecole de musique
- ✓ Représentante du service administratif de l'Ecole de musique

Collège des représentants des professeurs, parents et élèves

- ✓ 2 représentants des professeurs, membres du Conseil Pédagogique
- ✓ 2 représentants des parents d'élèves, membres du bureau de l'association des parents d'élèves et amis de l'Ecole de musique
- ✓ 2 représentants des élèves

Collèges des personnalités invitées

- ✓ Directeur du Théâtre
- ✓ Directrice de la bibliothèque
- ✓ Chargé du développement culturel et artistique du Conseil général de Seine et Marne, ou son représentant
- ✓ Directeur d'Act'Art77, ou son représentant
- ✓ Un représentant de l'Education Nationale

Le président du Conseil d'Etablissement peut associer occasionnellement à une réunion des représentants d'autres structures culturelles partenaires ou de l'Education Nationale, en fonction des projets prévus ou en cours de réalisation.

Le Conseil d'Etablissement se réunira deux fois par an : à l'automne pour bilan de la rentrée et au printemps pour présenter les projets de la saison à venir.

Pendant la construction puis la durée de mise en œuvre du Projet d'établissement 2014 – 2019, un comité de pilotage, constitué de membres du Conseil d'Etablissement, se réunira tous les 6 mois.

3.5.2.2 Animer un Conseil Pédagogique

Le Conseil Pédagogique est constitué des professeurs responsables de département (cf. 2.4.2) et de la directrice.

Il se réunira chaque trimestre pour la conception, l'organisation de projets transversaux ou pour des commissions thématiques.

Au sein du Conseil Pédagogique, la mise en place d'une commission d'orientation permettra de répondre aux demandes de projet spécifique d'élève, de réorientation, de dérogations, de parcours libre...

3.5.2.3 Planifier des réunions plénières de service

En ajout des réunions de rentrée et de bilan, et des divers réunions de département, il est prévu, dans les années du Projet, l'organisation d'une réunion plénière annuelle pour la construction collégiale de l'évolution du Projet d'établissement sur un thème précis : l'évaluation, le parcours libre ou projet de l'élève, la transversalité...

3.5.2.4 Construire avec l'association de parents d'élèves

L'Association des Parents d'Élèves et Amis de l'École de musique a pour objectifs de :

- proposer des actions visant à améliorer les conditions d'enseignement au sein de l'École,
- Être le relais entre les parents d'élèves et la direction de l'École de musique, favoriser les échanges,
- Apporter tout type de soutien aux projets de développement et rayonnement de l'École,
- Favoriser l'accès du plus grand nombre à la découverte, l'enseignement et la pratique de la musique.

Dans le cadre du Projet, l'association propose d'accompagner toute action susceptible de faciliter la mise en oeuvre du Projet d'établissement et plus largement les enseignements au sein de l'École. Cet accompagnement peut revêter diverses formes, notamment :

- ✓ La présence de membres du bureau de l'association dans le comité de pilotage de la mise en oeuvre du Projet d'établissement (deux réunions annuelles)
- ✓ La mise en relation des parents et familles d'élèves de l'École de musique :
 - organisation de co-voiturage, trajets établissements scolaires/École de musique ou domiciles/École de musique
 - partage d'informations et recueil d'avis et souhaits concernant les activités de l'École de musique
- ✓ L'accompagnement de projets lors des échanges avec les villes jumelées :
 - recherche de familles pouvant héberger occasionnellement des élèves issus des conservatoires des villes jumelées lors de leur venue à Fontainebleau
 - recherche de parents pour accompagner les déplacements d'ensembles de l'École de musique dans les villes jumelées
- ✓ Une bourse aux instruments et aux partitions
- ✓ L'aide à l'organisation d'une master class annuelle

4.1 Moyens humains

Pour parvenir à dérouler les grandes lignes du Projet, des besoins et compétences ont été identifiés.

Une optimisation des moyens en ressources humaines sera toujours recherchée, soit dans le cadre du service Ecole de musique, soit en partenariat et mutualisation avec d'autres services municipaux.

Après priorisation des besoins, il apparaît qu'une importante partie de ces besoins peuvent être comblés par une réorganisation et un redéploiement des heures pédagogiques et des compétences.

Néanmoins, certaines évolutions nécessitent des compétences spécifiques et vont impliquer des recrutements, d'une part pour optimiser le rayonnement et la qualité pédagogique des cours dispensés, mais également assurer la capacité d'organisation des actions du Projet. Ce sont principalement ces derniers qui sont décrits ci-dessous.

4.1.1 Redéploiement de moyens

Attribution de 1h30 pédagogique hebdomadaire pour la mise en place des batteries napoléoniennes. Ces heures seront réalisées par le professeur de batterie Ghislain Renaud en redéploiement horaire (départ d'élèves batteurs non remplacés par de nouvelles inscriptions).

4.1.2 Recrutement de nouveaux personnels ou augmentation horaires des enseignants

✓ Recrutement d'un enseignant titulaire du dumi à mi-temps (10h hebdomadaires)

La mise en place récente et le développement des actions en milieu scolaire nécessitent la venue dans l'Ecole de musique d'un enseignant dumiste (diplômé universitaire de musicien intervenant), professionnel de l'intervention scolaire, interlocuteur privilégié des enseignants de l'EN et de l'Ecole de musique.

En effet, les actions en milieu scolaire sont le moyen le plus efficace d'offrir à tous un accès à l'éducation artistique et en touchant beaucoup d'enfants d'optimiser l'effort investi par la ville pour son Ecole de musique. Ce recrutement permet non seulement de travailler à la mise en place de projets de classe artistique annuelle (Classe maîtrise et de scène ou classe d'initiation instrumentale), mais surtout, il doit permettre une mise en place performante de la Réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 dans le domaine de la sensibilisation et l'initiation artistique.

Une relation permanente avec le milieu scolaire nécessite de faire appel à une personne compétente, certifiée et agréée par l'Education Nationale.

✓ Augmentation progressive des heures pédagogiques du département Jazz et Musiques actuelles en fonction des axes retenus : 5 heures hebdomadaires supplémentaires en 2019.

✓ Subvention versée à l'association retenue pour la mise en place des cours de trompe de chasse.
1 heure 30 hebdomadaire, conventionnement associatif

✓ Recrutement de professeurs de gros cuivres (tuba, cor, euphonium) pour 4 heures pédagogiques hebdomadaires échelonnées dans les années du projet

✓ Recrutement d'un professeur régisseur et coordinateur à mi-temps.

D'autre part, la diversité des actions pédagogiques et de diffusion de l'Ecole de musique implique le recrutement d'un régisseur-coordinateur, formé pour coordonner les aspects techniques et pédagogiques.

✓ Recrutement d'un professeur d'Art dramatique (3 heures hebdomadaires, 2 niveaux)

4.1.3 Formation des personnels

L'équipe pédagogique

La mise en place du plan de formation de l'équipe pédagogique, par modules thématiques accueillant également des enseignants du territoire, est prise en charge par le Conseil général et Act'Art77.

Une réunion des directeurs d'écoles de musique du territoire (Avon, Bois le roi, Chartrette, Bourron-Marlotte, Veneux les Sablons, Communauté de communes Moret Seine et Loing et Fontainebleau), en octobre 2013, a permis de recueillir les besoins récurrents exprimés par les professeurs qui enseignent sur le territoire. Des thèmes se dégagent : la direction de chœur et d'orchestre, le logiciel d'écriture musicale finale, la pédagogie de l'éveil musical, la pédagogie de groupe.

L'équipe administrative

D'une manière générale, toute demande de formation du personnel administratif sera encouragée et favorisée, notamment les formations qui peuvent permettre d'améliorer le fonctionnement de l'Ecole de musique, et celles concernant la préparation aux concours de la FP.

4.1.4 Intervenants extérieurs

Il s'agit de réfléchir à la capacité d'accueillir et de financer des artistes extérieurs pour des projets pédagogiques notamment dans le cadre de projets fédérateurs de territoire, par exemple master class à thème. Il peut être opportun de fixer une enveloppe dans le cadre des prévisions budgétaires afin de pouvoir répondre à ce type de besoins.

4.2 Parc instrumental

Il convient que les besoins et acquisitions énoncés ci-dessous soient échelonnés de 2014 à 2019 en fonction des plannings de mises en place retenus.

La constitution d'un parc instrumental peut être accompagnée par le Conseil général, notamment dans le cas de la mise en place d'un prêt d'instruments sur le territoire. Ce projet doit faire l'objet d'une réflexion.

Nouveau département de musique traditionnelle

Acquisition de 4 trompes de chasse

2 tambours napoléoniens pour compléter le matériel déjà existant.

Instruments rares des fanfares

Acquisition d'1 cor, d'1 tuba et d'1 euphonium.

Jazz et musiques actuelles

Amplis, batterie, micros.

Equipement matériel pour la réhabilitation du studio d'enregistrement

4.3 Evolution du bâtiment

Le temps du Projet doit permettre de s'interroger sur l'évolution et l'optimisation du bâtiment, notamment en ce qui concerne les pratiques amplifiées et un espace de diffusion équipé d'une jauge moyenne de 120 places. En effet, nous recueillons des demandes de plus en plus nombreuses (associatives, EN etc...) d'un tel équipement partagé sur la ville.

4.3.1 Développer la convivialité

- ✓ Installation d'un petit espace cafétéria dans le hall de l'Ecole
- ✓ Espaces optimisés et accueillant pour les attentes des familles et élèves (tables, petits salons)
- ✓ Mise en place d'un écran (photos ou films des dernières auditions ou concerts, et communication des différentes structures culturelles municipales, etc...)
- ✓ Rénovation échelonnée des salles de cours.

4.3.2 Accessibilité PMR et sécurité

Le bâtiment devra dès janvier 2015 être aux normes d'accessibilité.

Cette mise aux normes doit être réfléchié dans le cadre de l'évolution globale des locaux de l'Ecole de musique.

4.3.3 Espace dédié aux musiques amplifiées

La mise aux normes acoustiques et l'aménagement des locaux seront guidés par les orientations retenues pour le département Jazz et Musiques Actuelles.

- ✓ Restauration et mise aux normes acoustiques de la salle Petrucciani au sous-sol
- ✓ Réhabilitation du studio d'enregistrement
- ✓ Restauration et aménagement du 2^{ème} étage

4.3.4 Espace de diffusion

La salle d'audition actuelle, très basse de plafond, n'offre pas de bonnes conditions acoustiques, une bonne visibilité de la scène pour le public, de possibilité de plafond technique.... Pourtant, la situation de l'Ecole de musique, en centre ville, la proximité du parking de la place Damesne, et le besoin d'équipement de diffusion de jauge moyenne sur la ville, induisent une réflexion sur l'évolution et la modernisation de l'actuelle salle en un auditorium d'une jauge moyenne de 120 places.

1ère étape : redéfinir la place de la scène et réaliser deux marches pour permettre de surélever légèrement le public.

2ème étape : réfléchir à la possibilité de créer un espace de diffusion moderne en utilisant la surface de l'actuelle salle d'audition et celle de surface équivalente situé au 2ème étage.

4.4 Modernisation des moyens techniques

4.4.1 Parc informatique

Le parc informatique de l'Ecole de musique est en partie obsolète.

Le remplacement échelonné des 3 PC ainsi que de l'imprimante est nécessaire.

4.4.2 Régie de recettes - Guichet unique

La mise en place du guichet unique souhaitée par la collectivité induira probablement une tarification tenant compte du quotient familial, selon les grilles déjà en vigueur pour d'autres prestations municipales (centre de loisirs, cantines scolaires...). Jusqu'à présent, la tarification tient compte de la provenance des élèves (bellifontains ou extérieurs) mais pas des revenus des familles (cf. annexe tarifs de l'Ecole de musique). Si cette politique tarifaire plus attractive et adaptée est adoptée, cela favorisera l'accès à la pratique artistique, pour que l'argument du coût des études musicales ne soit plus un facteur de dissuasion pour les familles. Néanmoins, une incidence sur le montant des recettes perçues à l'Ecole de musique est à prévoir.

Le développement des pratiques collectives et des cours instrumentaux semi-collectifs est une piste de travail pour permettre de compenser la baisse des recettes en accueillant plus d'élèves à masse salariale constante.

4.4.3 Recherche de nouveaux financements non publics

Recherche de nouveaux partenariats et mécénats privés permettant de développer nos actions.

5 ÉTAPES ET VALIDATIONS

5.1 La phase préparatoire

Afin de garantir la conception collégiale du Projet d'établissement, certaines mises en place ont été nécessaires :

- ✓ Outre les divers réunions pédagogiques plénières ou de département, l'équipe pédagogique a bénéficié de matinées de formation sur site pour accompagner la réalisation des projets de départements.
- ✓ La directrice a également bénéficié d'un accompagnement à la conception et à l'écriture du Projet sous la forme de matinées de coaching sur site.
- ✓ Un comité de pilotage composé d'élus, de parents d'élèves et d'élèves, de la directrice et de professeurs ainsi que de représentants des services municipaux a été créé. Deux réunions de ce comité (le 21 mai et le 16 octobre) ont permis, notamment aux différents acteurs et usagers de l'Ecole de musique, de participer à la conception du Projet.

La phase préparatoire a abouti à la réalisation de ce document.

5.2 La validation

- ✓ Des réunions réunissant le maire, l'élue à la culture, le 1er adjoint aux finances, la directrice et les responsables du service culturel municipal ont permis d'exprimer des choix, de prioriser les actions et d'en vérifier la faisabilité calendaire et financière.
- ✓ La présentation du document de travail du Projet d'établissement a été inscrite à plusieurs reprises en point d'information à des séances de la Commission Culture avant sa proposition au vote du Conseil Municipal.
- ✓ Le Projet d'établissement 2014 - 2019 de l'Ecole de musique est proposé au vote du Conseil Municipal le 16 décembre 2013.

5.3 La mise en œuvre

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du projet, il est prévu deux réunions annuelles d'un Comité de Pilotage, présidé par le maire ou son représentant et composé de membres du Conseil d'Etablissement.

6 ANNEXES

L'ensemble des documents énoncés ci-dessous est consultable à l'Ecole de musique :

Planning des cours de Formation Musicale 2013-2014

Planning des cours de pratiques collectives 2013-2014

Calendrier annuel de diffusions 2011/2012 ; 2012/2013 ; 2013/2014

Fiches de poste administration

Projets de départements pédagogiques (claviers, Jazz et musiques actuelles, cordes, Formation musicale, Musique baroque, vents, classe de scène, guitare)

Parc instrumental

Tarifs de l'Ecole municipale de musique